

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CANTON DE VOID**

Nombre de membres en exercice : 65
Nombre de membres présents : 52
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de suffrages exprimés : 57

Contre : 0 Pour : 56 Abstentions : 0

Séance du 31 mars 2009
L'an deux mil neuf

A 20 heures 30 le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Maison Intercommunale, sous la présidence de monsieur Francis LECLERC, Président, Le conseil a choisi pour secrétaire Mr COMPAIN Florent.
Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Date de la Convocation : 02/03/2009

Date de l'affichage : 19/03/2009

Etaient présents les délégués titulaires :

LEROUX Dominique, GUELMANI Nicolas, DORO Christian, FURLAN Jacques, DARDINIER Elisabeth, PRIGENT Christiane, WAGNER Dominique, FROMONT Jean-Luc, BOUCHOT Vincent, BOUCHOT Christian, CONNESSON Jean-Claude, LOUIS Alain, CARTEGNE Isabelle, LEFEBVRE Marc, GUILLAUME François, GUILLAUME Jean-Louis, PAGLIARI Armand, AUER Régis, BECK Jean-Marie, CAUDRELIER Gilles, COMPAIN Florent, D'HABIT Daniel, HUTTEAU Denis, MAGNETTE Jean-Marc, MAZZIER Jean-Pierre, LECLERC Francis, SANTENOY Michel, GUERBER Yves, LECOMTE Thierry, THIRIET Michèle, SOGNI Patrick, POUSSING Michèle, ANTOINE Philippe, ANTONELLI Arnaud, GUETTIER Jean-Jacques, MASSON Marcel, ODINOT Didier, SUSSET Christine, THONNIN Daniel, BERTRAND Marie-Claude, LAURENT Daniel, GUILLAUME Alain, KAISER Christiane, MULLER Philippe, LAURENT Eddy, JANNOT André, CHRISTOPHE Jean-Pierre, DEL MISSIER Pierre, GAUCHER Alain, MARTIN Jean-Paul, SCHLISSER Marie-Thérèse, SUDAN Nina.

Etaient excusés : FRENTZ Roger.

Pouvoirs : CROZET René a donné pouvoir à BECK Jean-Marie, TE DUNNE Christophe a donné pouvoir à MAGNETTE Jean-Marc, TOURET Bernard a donné pouvoir à MAZZIER Jean-Pierre, MASSON Marcel a donné pouvoir à POUSSING Michèle.

Etaient présent délégué suppléant sans voix délibérative :

Objet : Amortissement des biens acquis au sein du budget annexe Collecte et Traitement des OM en 2008

Le compte administratif 2008 fait apparaître l'acquisition de biens au sein du budget annexe Collecte et Traitement des OM en 2008.

Ce budget M4 nous impose l'obligation de les amortir

| Nature du bien | Montant d'acquisition | Année acquisition | Durée de l'amortissement | Montant de l'annuité | Imputation comptable |
|--------------------------|-----------------------|-------------------|--------------------------|----------------------|----------------------|
| Benne carton | 7 690.28 | 2008 | 7 années | 1 098.61 | 28188 |
| Conteneur à huile | 1 586.63 | 2008 | 7 années | 226.66 | 28188 |
| | | | | | |

▪ **Objet : Fixation de la fiscalité**

Le Président propose de fixer les taux des 4 taxes locales comme suit : (10 contre 3 abs 44 pour)

| Taxes | Taux |
|----------------------------|--------------|
| d'habitation | 0.58% |
| foncière (bâti) | 1.19% |
| foncière (non bâti) | 1.63% |
| Professionnelle | 0.67% |

- **Avis à formuler sur la création d'un syndicat mixte départemental de gestion des déchets ménagers**

Suite au renouvellement électoral, il est demandé aux Codecom de se reproncer sur l'intérêt de la création d'un syndicat départemental

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu,

- émet un avis défavorable à la création d'un syndicat mixte de gestion des déchets ménagers, considérant que la réduction du nombre d'acheteurs de prestations dans le département n'est pas de nature à améliorer la situation concurrentielle.
- propose qu'au préalable, le syndicat mixte d'études actuel mène les investigations nécessaires pour s'assurer que les capacités de traitement seront suffisantes pour l'avenir et recherche **le cas échéant**, le, ou les sites nouveaux
- **Maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 dit « de Sorcy »**

Suite à la possibilité donnée aux collectivités locales par la loi relative au développement des territoires ruraux (loi DTR) du 23 février 2005,

Il vous est proposé d'assurer la Maîtrise d'ouvrage de l'animation et la mise en œuvre du document d'objectif du site de Sorcy-Saint-Martin.

- **Objet : Autorisation de signature du contrat de maintenance de l'ascenseur**

Après une mise en concurrence organisée, le Président est autorisé à signer le contrat avec la société JACQUOT ASCENSEUR pour une durée

- **Objet : Subvention aux associations de droit privé année 2009 (suite de la délibération du 12/03/2009)**

La commission sociale s'est réunie afin d'examiner les sollicitations de 2 associations organisatrices de manifestations qui se dérouleront sur le territoire de la Codecom, et ainsi formuler une proposition aux membres du Conseil Communautaire.

| Nom de la manifestation | Lieu de la Manifestation | Association Organisatrice | Montant de la Subvention |
|--|--------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| fête du cheval | Pagny Sur Meuse | Familles Rurales Pagny Sur Meuse | 500 € <i>(1 abs 56 pour)</i> |
| fête du cheval | Void-Vacon | Amicale des Sapeurs Pompiers de Void | 500 € <i>(1 abs 56 pour)</i> |
| Divers à individualiser ultérieurement | | | 2 000€ |
| | | | |